L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

[illegible] payable d'avance

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 27 JANVIER 1843.

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS:
HENRY CLAY.

Rejet de la Loi sur les Faillites.—La loi sur les faillites court de grands risques, si l'on en juge par la rigueur avec laquelle la Chambre des Représentans la traite. Le 16 courant, cette Chambre enjoint au comité judiciaire de présenter un bill pour l'abrogation de cette loi, et cette injonction passe à une telle majorité qu'il ne pouvait plus y avoir aucun doute sur le sort qui lui était réservé. Le 17, sans perdre de temps, le comité présente son rapport, accompagné d'un bill d'abrogation; à peine ce bill est-il lu par le titre, que malgré l'opposition de quelques membres et sans tenir compte de ses règles ordinaires, la Chambre en ordonne la seconde lecture, en commence la discussion et ne s'arrête qu'après l'avoir adopté. C'est là ce qui s'appelle procéder d'une façon expéditive!

Après avoir subi de légers amendemens, le bill du comité judiciaire a été mis aux voix sous la forme suivante:

"Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans, &c., que l'acte intitulé: "Acte pour établir un système uniforme de législation pour les faillites dans toute l'Union" approuvé le 19 août 1841, soit et demeure abrogé. Cependant cet acte n'aura aucune action sur les actes ou procédures de faillites entamés avant la passation de cet acte, ou sur les peines, pénalités ou forfaitures encourues en vertu du même acte, et toute procédure de ce genre sera continuée jusqu'à sa consommation, absolument comme antérieurement à l'adoption de l'acte."

Le dépouillement des votes a donné 140 oui contre 71 non, et le bill a été en conséquence adopté.

Ainsi qu'on le voit, ce bill n'aura pas, comme certaines autres lois du Congrès, un effet rétroactif. Toutes les procédures commencées en vertu de la loi rejetée, seront continuées et menées à bonne fin suivant les dispositions de cette même loi. Cette clause favorisera tous ceux qui en ont déjà réclamé le bénéfice, ou qui pourront le réclamer avant l'époque où le bill aura été adopté par le Sénat et signé par le Président, si toutefois il doit l'être.

P. S. Une correspondance particulière annonce qu'une motion pour la reconsidération du vote d'adoption aura été faite dans la séance du 18; mais tout porte à croire qu'elle n'aura pas de succès.

Le mois de janvier a vu s'ouvrir un certain nombre de Législatures d'Etat, entre autres celles du Maine, du Kentucky et du Michigan. Les messages des différens gouverneurs donnent un aperçu complet de la situation de ces Etats.

La dette actuelle du Maine s'élève à 1,700,000 et dans l'année qui vient de s'écouler, l'intérêt de cette dette a été payé exactement et $10,000 ont été remboursés sur le capital. Le remboursement intégral ne sera ni bien long, ni bien difficile, surtout si l'on y applique une somme d'environ un demi million due à l'Etat par le gouvernement général. Le Maine a reçu l'avis du secrétaire de la trésorerie qu'il avait droit à une somme de 17,551 pour sa quote part dans le produit des ventes des terres publiques opérées durant l'année dernière; le gouverneur Fairfield est d'avis qu'on ne doit pas recevoir cette somme, attendu que l'acte de distribution est inconstitutionnel et sans utilité. Le même gouverneur se plaint que les intérêts du Maine n'aient pas été assez ménagés dans le dernier traité; il se prononce en faveur du système républicain de Dorr et déclare que, sans avoir une opinion bien arrêtée sur le système protecteur, il est entièrement opposé au tarif actuel. M. Fairfield est fidèle au locofocisme.

Le message du gouverneur Letcher, du Kentucky, est un document digne d'un whig; après avoir établi que la dette de l'Etat s'élève à $3,992,783, portant intérêt à 6 pour cent par an, il recommande de ne plus contracter de nouvelles dettes pour les améliorations intérieures, et ajoute à propos de la répudiation:

"Nos concitoyens, heureusement, d'une façon toute particulière au maintien de leur bonne foi, ils sont honnêtes dans toutes leurs transactions, nobles dans leur conduite et dévoués à la république, à son honneur, à son caractère, à sa gloire. Ils veulent payer ce qu'ils doivent et ne plus contracter de dettes. Ils frémissent à l'idée de répudiation sous quelque nom et sous quelque forme qu'elle se présente, et jamais ce déplorable système n'a eu d'admis dans aucune des parties du Kentucky."

Les banques du Kentucky sont, à ce qu'il paraît, très solides, et les espèces abondent dans leurs voûtes. Les moissons de l'année dernière sont abondantes. Le gouverneur insiste sur les avantages d'un tarif protecteur, et dit en parlant des maux qui affligent le pays:

"Toutes ces calamités résultent, je pense, surtout de ce simple fait que le gouvernement général a failli à l'une de ses plus hautes fonctions constitutionnelles, et ne se chargeant pas d'établir et de fournir au pays une bonne et solide circulation nationale, qui réponde à ses besoins commerciaux et industriels. A mon avis, pour que le pays se retrouve dans sa situation normale, pour qu'il revienne à son ancienne prospérité, pour qu'il reprenne la vie, la confiance et la force, pour qu'il reconquière son ancienne renommée, il nous faut un signe de circulation d'une valeur toujours égale et partout uniforme, fourni par une banque nationale bien réglée, soit par tout autre agent offrant les garanties suffisantes."

Le message du Gouverneur du Michigan, Barry, est un long document qui ne s'occupe guères que de questions d'un intérêt local. Le montant total de la dette de cet Etat est de 5,593,364. Sur cette somme 1,341,842 sont dues à des citoyens, aux comtés et aux fonds des écoles et universités. Le Gouverneur recommande surtout le prompt remboursement de cette partie de la dette [illegible] indiquer un moyen à employer pour éteindre la dette générale, le Gouverneur déclare que le Michigan ne la répudiera jamais.

"Le Michigan, dit-il, ne refusera jamais de reconnaître les dettes qu'il a contractées, et ne manquera jamais de les payer dès qu'il en aura les moyens. Les circonstances difficiles n'ont pas permis au trésorier d'être toujours en mesure d'y faire face immédiatement [illegible] qui lui ont été adressées, mais jamais le Gouvernement n'a montré et ne montrera la moindre disposition à manquer à la bonne foi vis à vis de ses créanciers."

Le Stabat Mater de Rossini vient d'être exécuté à Philadelphie par M. et Mme. Seguin, secondés de quelques artistes. Malheureusement les chœurs étaient loin d'être au complet, si bien que l'effet général de cette admirable partition a été manqué: nous sommes certains qu'il n'en sera pas de même ici. Le nombre des amateurs qui se sont réunis pour nous faire entendre "cette musique splendide," le talent et le zèle des artistes qui les secondent ou les dirigent, nous assurent certainement une belle et vigoureuse exécution. Sous le rapport du dilettantisme, la Nouvelle-Orléans est bien au-dessus de Philadelphie; et dans cette occasion encore, elle montrera la supériorité. Il n'y a peut-être dans l'Union que notre ville où l'on puisse organiser avec des amateurs et des artistes des chœurs assez nombreux, assez musiciens, assez sûrs d'eux-mêmes pour oser aborder une œuvre aussi capitale que le Stabat de Rossini.

Défalcation.—Mr. Thompson, trésorier de la Compagnie du chemin de fer de Wilmington à Baltimore, a disparu laissant un déficit de $25,000. Le Times, en parlant de cette défalcation, dit: On nous assure que M. Thompson, sur l'invitation du dernier Président de cette compagnie, a acheté avec les fonds qu'il avait entre les mains des actions de la compagnie afin d'augmenter leur valeur sur le marché. Cette spéculation n'a pas réussi, les actions ont baissé, et M. Thompson a vu s'ouvrir dans sa caisse le déficit que nous avons mentionné.

Ohio et Mississipi.—Le Congrès s'occupe sérieusement des travaux à ordonner pour améliorer la navigation du Mississipi et de l'Ohio; sans doute la session ne s'écoulera pas sans qu'on ait pris des mesures en faveur de notre navigation intérieure.

Massachusetts.—La nomination du gouverneur de cet Etat n'est pas faite encore. D'après la constitution de cet Etat, la Chambre des Représentans doit présenter au Sénat deux candidats choisis parmi les quatre qui ont obtenu le plus grand nombre de voix, lorsque aucun d'eux n'a emporté la majorité absolue. Aux dernières dates, la Chambre n'avait point encore désigné les deux candidats.

Charleston et M. Clay.—L'assemblée qui a eu lieu à Charleston pour nommer un comité chargé d'inviter M. Clay à visiter cette ville, a été des plus nombreuses. Un journal qui n'est pas de notre bord, contient à ce propos le paragraphe suivant:

"Nous sommes heureux de déclarer que dans cette assemblée n'était admise aucune distinction de parti; cela devait être. En de pareilles occasions, il ne faut pas que les divergences politiques viennent se mêler aux sentiments d'hospitalité et de courtoisie qui doivent guider tous les citoyens. Les services de M. Clay dans la diplomatie et au Congrès appartiennent à notre histoire nationale; ils en sont une des belles pages, et son génie, ainsi que son éloquence, font partie des trésors intellectuels que possède l'Union."

Cet hommage désintéressé fait honneur au journal qui sait les rendre, et nous devons en remercier le *Southern Patriot*.

COUR DU RECORDER.
1re Municipalité.

Rosana Nugent, accusée d'avoir volé dix couverts d'argent et une cuillère à potage, en argent, à Mr. Barthélemy Deléry, demeurant rue des Remparts, entre les rues Ursulines et St. Philippe, a été envoyée en prison en attendant son jugement.

M. Buchanan.—Le Reporter de Harrisburg publie les actes de la Convention tenue en faveur de M. Buchanan et ajoute: "M. Buchanan est maintenant placé devant le peuple comme candidat à la Présidence: il se présente avec des droits qui ne le cèdent point à ceux d'aucun de ses compétiteurs. Il se présente comme le candidat préféré de la Pennsylvanie qui n'a point encore donné de Président à l'Union, mais qui a toujours été depuis la fondation du gouvernement le plus ferme rempart de la Démocratie." La candidature de M. Buchanan n'arrête pas le moins du monde dans la Pennsylvanie les mouvements en faveur du Colonel Johnson et du Général L. Cass; "mais tous ces mouvements, dit l'*Inquirer*, n'auront qu'un effet: ils serviront la cause de M. Van Buren."

EXTERIEUR.
ANGLETERRE.

Le navire *Don Juan*, capitaine Soulé, est arrivé hier soir de Liverpool, qu'il avait quitté le 19 décembre. Jusqu'au 15 au soir, le marché au coton de cette ville n'avait éprouvé aucun changement matériel, mais il y avait une tendance à la baisse par suite de l'empressement que mettaient à réaliser les importeurs de coton nouveau, et les cotes se maintenaient à grand'peine. Les ventes du 13, du 14 et du 15 s'étaient élevées à 12,000 balles, toutes livrées au commerce. Les nouvelles de Manchester étaient moins favorables. Il n'y avait aucun changement dans le marché monétaire de Londres.

Les dernières nouvelles de Barcelone annonçaient que la tranquillité avait été entièrement rétablie.

Texas.—Le navire à vapeur *New-York* entré hier dans notre port nous a apporté des journaux de Houston et de Galveston, qui vont jusqu'au 21 courant et qui confirment de tous points les nouvelles que nous avons données hier, d'après les renseignemens venus par la goëlette *Doric*. Nous ne trouvons à y ajouter qu'un fort petit nombre de faits.

—Le Congrès s'est ajourné *sine die* le 16 courant. Le bill des frontières qui avait reçu le véto du Président, a été adopté par la majorité constitutionnelle des deux Chambres. Un bill qui ordonne aux shérifs et aux maîtres de poste de recevoir les bills de l'Echiquier au pair, et un autre qui exemptent de tout droit le sucre, le café et l'acier, ont été également adoptés. Le président avait ordonné au secrétaire de la Chambre des Représentans de faire une déduction pour les absences sur l'indemnité accordée aux membres, mais le secrétaire n'a pas voulu y consentir, déclarant que cela n'était pas dans l'ordre; le Président alors a envoyé un auditeur chargé de régler les comptes en conséquence. Cet ordre qui est regardé généralement comme un abus de pouvoir, a excité une grande indignation parmi les Représentans.

—Une somme de $7000 a été votée pour la défense de Galveston. "Cette somme, dit le *Telegraph* de Houston, suffira pour achever la belle batterie de canons à la Paixhans qui a été expédiée à la Nouvelle-Orléans par le général Hamilton. Avec cette formidable artillerie, les citoyens de Galveston seront en état de se défendre contre la flotte Mexicaine."

—Les revers qu'ils viennent d'éprouver, n'ont pas à ce qu'il paraît, découragé les Texiens: si l'on en croit la *Morning Star* de Houston, une nouvelle expédition contre le Mexique se prépare, et l'on est décidé "à pousser la guerre avec la plus active énergie jusqu'à ce que les prisonniers texiens aient été relâchés et que le gouvernement Mexicain cesse de menacer le Texas d'une invasion." Le général Pusk, qui vient d'être élu major général de la milice, avait, avant même son élection, formé le projet de marcher sur le Rio Grande; il ne sera sans doute que plus ardent maintenant à exécuter cette expédition, et il réunira facilement autour de lui, grâce à la confiance qu'il inspire, un corps assez considérable pour en assurer le succès.

Yucatan.—Nous trouvons dans les journaux du Texas, deux petits paragraphes relatifs au Yucatan. L'armée mexicaine a reçu un renfort de 200 hommes qu'elle attendait de Vera Cruz, et deux obusiers de gros calibre; mais malgré ce renfort d'hommes et d'artillerie, elle n'est pas en état de s'emparer de Campêche.

Tous les navires qui agissent contre cette ville, sont mal montés en équipages et plus mal encore en état-majors. Charlewood qui commandait le Guadalupe, et les autres officiers anglais, ont abandonné le service. Ils se sont rendus à la Havane et de là retourneront sans doute en Europe.

RAPPORT OFFICIEL.
CHAMBRE DES REPRESENTANS.
Jeudi, 26 janvier 1843.

La Chambre se réunit conformément à l'ajournement; l'appel nominal constate la présence de 46 membres.

Sur motion de M. Flaugeac, le secrétaire va porter différens messages au Sénat.

L'Orateur déclare qu'en rappelant hier à l'ordre, durant la discussion sur le bill de répartition congressionnelle le représentant des Rapides, il s'est mépris et qu'il a reconnu depuis, que ce représentant était parfaitement dans l'ordre.

Pétitions, Mémoires et Résolutions.

M. Newport présente une résolution qui enjoint à l'ingénieur d'Etat d'employer les bras qui sont au service de l'Etat, à compléter la route entre Baton Rouge et Clinton, et à enlever les obstructions du Bayou Fordoche. Renvoi au comité des améliorations intérieures.

M. Stillé présente une résolution qui demande l'impression à 200 exemplaires du rapport du comité de l'Agriculture, du Commerce et des Manufactures et l'envoi de 100 de ces exemplaires aux membres du Congrès, auxquels on donnera en même tems des instructions pour qu'ils obtiennent, si faire se peut, un droit additionnel d'un cent par livre sur les mélasses.

M. Taylor demande le dépôt de cette résolution sur le bureau. Motion perdue.

M. Selby dit que ce rapport qu'on avait point demandé, est venu mal à propos soulever la question du tarif; que c'est une masse assez hétérogène de renseignements beaucoup plus convenables à une maison de commerce qu'à la Chambre. Pourquoi donc le faire imprimer? Il ne sera d'aucune utilité. Il est tout à fait étranger aux matières dont la Chambre s'occupe. Pourquoi d'ailleurs soulève-t-on la question du tarif, si ce n'est dans un but politique? La Chambre ne peut pas adopter un tarif; elle n'a donc pas à le discuter. Le rapport renferme une série de calculs dont la plupart sont inexacts, et qui, fussent-ils corrects, ne serviraient encore de rien à la Chambre. Une discussion sur ce sujet ferait perdre sans fruit du tems à la Chambre. Sans doute il a plu à l'auteur de faire ce volumineux rapport, mais s'il a fait un livre et qu'il veuille le faire imprimer, il peut le faire à ses frais et non à ceux de la Chambre. M. S. repousse énergiquement l'impression. Il est de ceux qui croient le tarif inutile à la Louisiane; et il aurait le droit d'imprimer un livre contre cette mesure, tout aussi bien que son collègue a celui d'en faire un en faveur.

La seconde lecture est perdue.

M. Philips présente une résolution qui enjoint au comité judiciaire de veiller à ce que, si une vacance survient à la Cour suprême, aucune nomination ne soit faite jusqu'à ce que nombre des juges soit réduit à trois. Sur motion de M. Ogden, la résolution est amendée de manière à ce que le comité soit chargé de s'enquérir de la convenance de la mesure proposée. La résolution ainsi amendée est adoptée.

M. Musson présente une pétition, signée par un grand nombre de propriétaires d'esclaves de la Nouvelle-Orléans, et qui demande une modification dans la nomination et le nombre des assesseurs. Renvoi au comité des propositions et griefs.

Le même membre présente une pétition des vétérans de 1814-15 qui demandent à être autorisés à former une corporation dans le but de venir au secours des vieux soldats sans ressources. Renvoi à un comité spécial composé de MM. Musson, Robertson et Voorhies.

M. Morgan présente une résolution qui ordonne la formation d'un comité de trois membres de la Chambre, appartenant chacun à une municipalité, lequel sera chargé d'examiner la situation financière des trois municipalités et de s'enquérir de la nécessité du droit de quayage actuel.

M. Ogden propose un substitut qui renvoie le bill relatif à ce droit à un comité qui sera autorisé à faire comparaître les personnes et produire les pièces nécessaires pour s'éclairer sur cette importante question, et qui devra soumettre promptement son rapport à la Chambre. M. O. annonce que les conseils sont prêts à communiquer à la Chambre des renseignements qui pourront influer sur les décisions de la Chambre; il désire que le comité soit principalement composé de membres de la campagne.

M. Brashear pense que cette manière de procéder n'est pas dans l'ordre. Elle est sans doute la dernière ressource des représentans qui sont opposés au bill et qui voudraient en reculer le plus possible l'adoption définitive. M. B. est prêt à en finir une bonne fois avec cette question, à rendre ainsi le repos à l'esprit public et à décider si les citoyens doivent être taxés inconstitutionnellement. Les représentans connaissent déjà les renseignements qu'on veut leur soumettre; ils savent comment la dette de la ville a été contractée, et sont fort en mesure pour prononcer sur la constitutionnalité de la taxe.

M. Taylor désire agir après mûr examen; il veut donner beau jeu à la ville, il désire qu'on prenne une décision calme et réfléchie; il est donc en faveur du comité.

M. Ogden propose alors d'amender la résolution de manière à nommer un comité spécial de——membres.

M. O. nie que son but soit de retarder ou d'entraver l'action de la Chambre sur ce sujet. Comme représentant de la ville, il est chargé de cette affaire qui est de la plus grande importance, et ce n'a pas été sans surprise qu'il a entendu dire que la Chambre avait reçu toutes les informations désirables. Cela n'est pas le cas cependant, et tout ce qu'il demande c'est qu'elle reçoive en effet tous les renseignemens nécessaires.

M. Stillé seconde l'amendement. Il ne se trouve pas en effet suffisamment éclairé sur le sujet et ne pourrait voter avec connaissance de cause. Il demande qu'on prête l'oreille aux raisons des fondés de pouvoir de la ville.

M. Brashear dit que le bill a été présenté à la Chambre dès le commencement de la session, qu'il a été renvoyé à un comité qui a fait son rapport et qu'il se présente maintenant à son tour régulier. Et voilà qu'au moment de son adoption, vient à la traverse une résolution qui propose de le référer à nouveau. Des recettes considérables se font chaque jour en vertu de la taxe de quayage, et si l'on diffère jusqu'à la fin de la session, cette taxe aura produit de fortes sommes. Est-ce juste? Tous les renseignemens ont pu être pris sur la question, et quant à lui, il est prêt à la discuter et à l'exposer tout au long.

M. Morgan dit qu'il ne demande pas un délai, mais des faits. Il ne veut pas d'ailleurs qu'on agisse à la hâte.

M. Musson établit que cette taxe dont on parle tant, n'a produit, en six mois, aux trois municipalités qu'une somme de $98,000.

La résolution, par suite d'un amendement, fixe à 7 le nombre des membres du comité et ordonne que le rapport soit fait mardi prochain; elle est adoptée sous cette forme, et MM. Morgan, Ogden, Brashear, Blanchard, Philips, Walker et Stillé sont nommés membres du comité.

M. Winchester présente une pétition de Wm Peterson qui demande une indemnité pour un esclave acheté à l'Etat et mort peu de jours après l'achat. Renvoi au comité des réclamations.

M. Voorhies annonce l'enrôlement régulier de plusieurs bills.

Comités permanents.

M. Ogden, au nom du comité judiciaire, fait un rapport contre le bill pour amender les articles 680, 681 et 682 du Code Civil, relativement aux ventes de propriétés en vertu d'un writ de *fieri facias*. Sur motion, le rapport et le bill sont mis à l'ordre spécial du jour pour mercredi.

Comités spéciaux.

M. Fortson rapporte sans amendement le bill pour amender l'acte de création du 10e. district judiciaire.

Bills et notices de bills.

Après la dispense des règles, M. Phelps introduit, sans avis préalable un acte pour régler les conditions de solvabilité des cautions. Le bill subit sa première lecture et est renvoyé au comité judiciaire.

Conformément à la notice préalable, M. Delassus présente un bill pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Lafayette; 2o. un acte pour la création d'une nouvelle étude de notaire dans la paroisse Jefferson; et 3o un acte pour régler l'inspection des douves et merrains dans le faubourg Delassise. Lecture du titre.

Le même membre donne avis d'un bill pour venir à l'aide du sheriff de Plaquemine.

M. Philips, suivant notice préalable, introduit un bill pour créer un dépôt général des esclaves marrons à Baton Rouge. Première lecture.

M. Nichols introduit un acte pour amender l'acte qui confère certains privilèges à la ville de Donaldson.

M. Brewer, suivant notice préalable, introduit un acte pour abroger la 10e., la 11e, la 12e. et la 13e. section de l'acte qui abolit l'emprisonnement pour dettes. Après quelques explications sur le but de ce bill, il est renvoyé au comité judiciaire.

M. Selby introduit un acte dans l'intérêt des débiteurs dont les propriétés sont vendues à un terme de douze mois. Renvoi au comité judiciaire et première lecture.

M. O'Bryan, après autorisation, présente un bill pour venir au secours d'Onésime Guilbeau. Renvoi au comité des réclamations.

M. Couvillon, suivant notice préalable, introduit un bill pour amender l'acte relatif au salaire des jurés dans la paroisse des Avoyelles. 1ère. lecture.

M. Nichols donne avis d'un bill pour amender le Code Noir.

L'Orateur soumet à la Chambre une communication du Gouverneur qui transmet le procès-verbal des actes des citoyens de Memphis au sujet d'un arsenal militaire de l'Ouest et d'un dépôt maritime. La communication est renvoyée au comité des relations fédérales.

Ordre du jour.

L'ordre du jour appelle le bill de répartition congressionnelle.

M. Ratliff propose de diviser la 1ère. section à l'effet d'offrir certains amendemens. Il demande en conséquence de former le 1er. district avec la ville de la Nle. Orléans. Depuis hier, il a profondément réfléchi sur la question. Le premier district aura ainsi il est vrai, un chiffre fédéral de 89,000 habitans; mais la loi du Congrès n'ordonne pas rigoureusement à la législature de s'en tenir exactement au taux fixé et la législature doit tenir compte des différens intérêts de l'Etat. La population intéressée dans l'industrie sucrière est assez considérable pour avoir un représentant, et les deux derniers membres pourront être accordés aux producteurs de coton. M. Ratliff reproduit l'argument qu'il a avancé hier: il n'a pas abandonné sa position, il est convaincu de la justesse de ses vues. Quel intérêt représenterait un membre du Congrès qui serait élu par trois intérêts différens d'une importance à peu près égale? Aucun sans doute. Qu'importent quelques centaines ou quelques milliers d'électeurs de plus dans un district? Le district occidental fera plus que se doubler en dix ans. Comment fera-t-on alors pour conserver le chiffre légal? M. R. déclare qu'il n'a pour sa part aucune velléité d'ambition, son âge le lui défend; mais il a sur cette question les sentimens d'un Louisianais, et non ceux d'un homme de parti. Il veut qu'on cherche à harmoniser les diverses sections de l'Etat. Il demande aux représentans de peser bien la question, afin d'agir conformément aux intérêts de leurs constituans. Il insiste de nouveau sur la difficulté de voir, en vertu du bill proposé, tous les intérêts de l'Etat représentés. Si l'on divise l'Etat conformément au chiffre légal, sous peu d'années la proportion sera complètement changée. Le troisième et le premier district doubleront leur population, tandis que le second restera stationnaire. M. R. termine ses observations par un énergique appel en faveur de sa proposition.

M. Wadsworth pense que les intérêts divers de la Louisiane sont infiniment plus liés ensemble que l'honorable préopinant ne le pense. Sans l'agriculture que deviendrait le commerce? Son collègue tombe dans une contradiction manifeste: suivant lui le coton et le sucre sont destinés à lutter ensemble, ne vaut-il pas mieux placer ces deux intérêts dans les mêmes mains, que de faire naître la discorde entre des citoyens qui doivent représenter le même Etat. Comment le représentant peut-il séparer l'intérêt agricole de l'intérêt commercial? Ils sont inséparables.

M. Benjamin fait remarquer que, dans une question comme celle qui est soumise à la Chambre, il est extrêmement difficile de satisfaire tout le monde. Presque tous les membres ont chacun leur projet favori. Quelques-uns d'entre eux désirent une division qui favorise l'élection de certains candidats; d'autres qui se préoccupent davantage de la politique du jour, souhaitent que les districts soient tracés de façon à aider au succès des whigs ou à celui des locofocos. Le comité cependant a cherché à concilier ces intérêts et ces opinions opposés, et M. B. croit que la division qu'il propose, [illegible] sur des principes justes et sages. Il ne s'est pas inquiété des majorités du jour et s'est efforcé de remplir la tâche qui lui a été confiée avec équité et conscience.

Pour montrer combien il est difficile de satisfaire tous les membres, M. B. rappelle que, tandis que l'un d'eux demande la division de l'Etat conformément aux intérêts distincts des différentes sections, sans tenir compte du chiffre de la population fédérale, un autre réclame une répartition basée uniquement sur les convenances géographiques. Aucun des deux ne semble du reste avoir considéré la question sous toutes ses faces. La Chambre est obligée de prendre en considération trois conditions distinctes. 1o. Contiguïté du territoire; 2o. Unité d'intérêt; 3o. Egalité de la population fédérale. Cette dernière surtout est d'une importance radicale. Le vrai principe de la représentation populaire dans la Chambre basse du Congrès, c'est sans contredit la population fédérale, et M. B. pense qu'une juste interprétation de l'acte du Congrès qui règle la représentation, sanctionne et appuie ce système. Si, par exemple, la Chambre, [illegible] ne tenait pas compte du chiffre fédéral, pourquoi ne mettrait-elle pas 300 citoyens dans un district et 170,000 dans un autre? L'absurdité de cette idée se trouve sans peine en poussant sur le champ le principe à l'extrême. La Chambre ne peut un seul instant soutenir une proposition qui mènerait à des conséquences si monstrueuses. M. B. ne prétend pas que le chiffre fédéral soit l'unique base. Les convenances géographiques méritent aussi une bonne part d'attention. Le représentant de Plaquemine se plaint qu'on n'ait pas assez tenu compte de sa paroisse. Cette plainte est-elle fondée? Plaquemine est liée avec St. Bernard et Jefferson; elle est bornée par ces deux paroisses; il suffit de jeter un regard sur la carte pour s'en convaincre. Plaquemine en aucun point ne touche la paroisse d'Orléans. Pourquoi donc le Représentant de Plaquemine fait-il des objections contre le second district, lorsqu'il a pu se convaincre que sa paroisse est entourée par celles auxquelles on veut la joindre.

Dans le premier district tel qu'il a été établi par la dernière répartition, se trouve la paroisse d'Orléans avec une population fédérale de 90,000 âmes. La question à résoudre par le comité était de diviser ce district de façon à en former deux; et cette question a été convenablement résolue, au point de vue de la cohésion et de la contiguïté de territoire, aussi bien que de la communauté d'intérêts. M. B. demande si une grande cité commerciale, comme la Nouvelle Orléans, n'a pas droit à un membre du Congrès. Un représentant a déjà répondu affirmativement, mais il entend n'accorder qu'un seul membre à toute la cité. Ceci n'est évidemment pas juste. Le comité envisageant la question sous toutes ses faces, a conclu que, comme la première et la troisième Municipalités possèdent le chiffre de population requis, elles avaient droit de prétendre à un représentant; tandis que la seconde Municipalité qui a une population beaucoup moindre, est restée unie aux paroisses adjacentes de la campagne pour former un autre district. Le représentant d'Ouest Félicienne a déclaré que lui et ses collègues du district oriental ne consentiraient jamais à voir diviser les Florides; et cependant le représentant de Plaquemine non seulement cherche à diviser la corporation de la Nouvelle Orléans, mais à la découper quartier par quartier, en quelque sorte îlots par îlots. Cela est-il équitable?

Quant à ce qui a été dit sur la question des intérêts distincts, M. B. ne craint pas qu'il existe des intérêts opposés dans le premier et le second district congressionnel. Le commerce et l'agriculture, comme on l'a fort bien observé, sont inséparables. Les intérêts de l'un et de l'autre sont identiques. La prospérité de l'un fait la prospérité de l'autre; une atteinte portée à l'un retombe sur l'autre. M. B. termine par une rapide récapitulation des objets du bill et des motifs qui ont guidé ses auteurs.

M. Brewer combat assez longuement ce bill. Il prétend qu'il n'a pas été rédigé en vue des intérêts de l'Etat. Il regarde surtout la formation du quatrième district comme parfaitement injuste. On a en effet séparé Caroll de ce district pour l'unir à St. Tammany qui est à une centaine de milles de distance. N'eût-il pas mieux valu en séparer St. Landry et attacher Ouest Baton Rouge et Iberville au 4me district? Ces paroisses par leur situation même appartiennent à ce district. Le document reçu de Washington auquel on a fait allusion, fait du reste la même exclusion que le bill, seulement l'ordre n'est pas tout à fait le même. En jetant les yeux sur une carte, on verra que Catahoula et Avoyelles, qui sont naturellement réunies aux Rapides, en sont, ainsi que Caroll, séparées pour être accouplées avec des paroisses placées au-delà du lac. Cela est-il juste? Cela n'est-il pas une transgression manifeste des règles qui recommandent tout à la fois la communauté d'intérêts et celle de position géographique.

M. Ogden, après quelques remarques préliminaires, expose qu'il a examiné le sujet avec le plus grand soin et qu'il est arrivé à conclure que le plan proposé par le comité est sage, juste et plein d'équité. L'acte du Congrès déclare que les districts, doivent être formés de territoires contigus, et fixe le chiffre fédéral à 70,000 habitans. Le bill s'est conformé de tout point à ces prescriptions. M. Ogden entre alors dans l'examen détaillé du bill et en fait ressortir la justice. Le premier district est formé de la 1re. et de la 3e. municipalité. C'est un district auquel la Nlle. Orléans a rigoureusement droit. Le second district annexe la seconde municipalité aux paroisses de la campagne, en laissant à ces dernières la prépondérance, puisque leur population est beaucoup plus considérable que celle de la seconde municipalité. Le troisième district a été formé de ce qui composait autrefois le second, et de cinq paroisses en sus, afin d'atteindre au chiffre fédéral. Le 4e. district n'est rien autre que le 3e. d'autrefois, qui conserve encore la population nécessaire malgré le retranchement de cinq paroisses qu'on lui a fait subir. M. O. prétend que cette division est naturelle et équitable.

Quant à l'amendement proposé par le Représentant d'Ouest-Féliciana, M. Ogden pense que c'est une folie de supposer que la ville de la Nouvelle-Orléans, le grand marché du Sud-Ouest, puisse avoir des intérêts opposés à ceux du reste de l'Etat. Il ne saurait y avoir la moindre lutte, la moindre mésintelligence entre la ville et la campagne. La prospérité de l'une ne va pas sans celle de l'autre.

M. Taylor propose un amendement qui enlève St. Martin et Ste. Marie au quatrième district, et y substitue les Avoyelles, Cathoula et Carroll. L'amendement n'est pas dans l'ordre.

M. Brashear dit que le Représentant des Rapides a affirmé que le comité avait subi l'influence d'ordres venus de Washington. M. Brashear est bien aise d'apprendre à son collègue qu'il n'est point dans les habitudes des Whigs de recevoir des ordres. Les Whigs obéissent à des principes arrêtés. Quand leurs chefs abandonnent leurs doctrines, les Whigs abandonnent leurs chefs. Pour lui, qui est un des vétérans les plus fidèles et les plus inébranlables du parti, il peut rendre ce témoignage à l'indépendance de ceux qui partagent ses opinions.

M. Selby fait un long discours dans lequel il insiste surtout sur l'injustice de la division proposée par le bill. Il prétend que si la Chambre forme le 1er. le 2d et le 3e district, comme on le lui demande, il ne reste presque plus rien pour former le 4e; que lui et ses collègues seront alors obligés de se contenter du rebut des autres. M. Selby veut que toutes les paroisses des hauts soient réunies ensemble; s'il n'en peut être ainsi, il désire cependant que le quatrième district ne soit pas considéré comme le dernier. Si on lui refuse même cette concession, il annonce qu'il donnera quelque peine à ses collègues et qu'il disputera pied à pied le terrain.

M. Winchester fait la motion de déposer l'amendement de M. Ratliff sur le bureau. M. Ratliff demande l'appel des votes, qui constate 36 oui et 16 non. La motion du dépôt sur le bureau prévaut.

M. Brewer présente un amendement qui unit la seconde municipalité avec les paroisses des Florides et une portion du district occidental. Cet amendement est déposé sur le bureau.

M. Wadsworth propose un autre amendement d'après lequel le 1er. district serait formé des paroisses Plaquemine et St. Bernard et de la 1ère. et de la 3me municipalité. Après quelque discussion entre MM. Ogden et Wadsworth, cet amendement est perdu par un vote de 20 oui contre 32 non.

Sur motion de M. Winchester, la Chambre s'ajourne.

RAPPORT OFFICIEL
Des Délibérations au Sénat de la Louisiane.
Séance du mercredi 24 janvier 1843.

Le secrétaire transmet à la Chambre des Représentans, le bill amendant l'acte qui accroît le nombre des membres du jury de police de la paroisse de la Pointe-Coupée, auquel le Sénat a donné son concours après l'avoir amendé.

M. Davidson donne avis qu'il présentera un acte pour amender la charte de la Compagnie de la Banque du Gaz.

M. Bossier présente un mémoire relatif à l'amélioration de la navigation du bayou Saline jusqu'aux salines de McCall. Ce mémoire démontre la grande importance de cette entreprise pour l'Etat tout entier, en ce qu'elle ouvrirait une issue pour l'exportation de grandes quantités de sel et développerait les ressources d'une étendue fertile du pays.

M. Bossier demande que le mémoire soit référé à un comité spécial. Le président nomme de ce comité MM. Bossier, Walker et Downs.

M. Hoa appelle le bill déposé hier temporairement sur le bureau, pour imposer une taxe sur les compagnies d'assurances étrangères qui ont des agences dans l'Etat. Ce bill est pris sous considération.

M. Waggaman présente une section additionnelle pour taxer les corporations ou leurs agents qui font le commerce du change. Le bill passe ainsi amendé.

Ordre du Jour.

Acte autorisant les ministres de l'Evangile non [illegible] dans l'Etat et qui s'y trouveraient temporairement, à célébrer les cérémonies du mariage.

Sur motion de M. Hoa, la considération de ce bill est différée.

Acte pour amender l'acte d'incorporation de la ville de Shreveport, en autorisant le jury de police à collecter dans cette ville les mêmes taxes qui sont collectées dans d'autres parties de la paroisse.

Après quelques explications de M. Bossier, le bill passe.

Acte pour créer une circonscription électorale additionnelle dans la paroisse de Livingston.

Sur motion de M. Davidson, la considération de ce bill est différée.

Acte privant la femme de son droit d'acquets et profits de la communauté, en cas de jugement de divorce prononcé contre elle pour adultère.

M. Davidson dit qu'il ne s'opposera pas au bill, pourvu qu'il ne contienne rien de contraire aux lois essentielles de toute loi. Il ne peut cependant faire de distinctions dont l'on pourrait inférer qu'il y a moins d'intelligence de vertu ou d'honneur chez la femme que chez l'homme. C'est pourquoi il désire que la loi soit juste et non partiale, c'est à dire qu'elle s'applique à l'un et l'autre sexe. L'orateur appelle la réflexion du S. [illegible] sur les qualités aimables, la bienveillance des femmes et la nécessité de mettre au-dessus [illegible] toute proscription légale [illegible] de l'éducation. Il conclut en se déclarant en faveur du bill si la modification qu'il a indiquée est faite.

M. Hoa fait observer que la mesure [illegible] est un [illegible] exemple de l'inconvenance de [illegible] système tout entier. Dans neuf cas sur dix, [illegible] d'amendemens se trouvent être impolitiques. Il est aisé sans doute de suggérer des amendements aux articles du Code, qui au premier aspect paraissent [illegible] et de présenter des arguments en faveur de ces changements; mais il ne l'est pas autant de les concilier avec le système duquel on [illegible] Semblables changements produisent toujours la confusion, l'incertitude et l'injustice, résultat inévitable d'une législation précipitée.

Pour le moment il serait difficile de [illegible] motifs qui ont guidé les auteurs de [illegible] au sujet de la communauté d'acquets et de profits. M. [illegible] quant au principe, il est [illegible] à pour condition que le mari possède [illegible] disposer des biens communs et de les administrer [illegible] durant l'existence du mariage [illegible] tion de celui et que [illegible] en force et que les biens acquis sont divisés. Dans le mariage [illegible] l'administrateur absolu des biens dont il peut disposer [illegible] être purement gratuit. Mais la loi [illegible] pour conséquence [illegible] le mari [illegible] étant dissous, les époux [illegible] acquisition [illegible] sont alors un [illegible] Sembla [illegible] des conjoints [illegible] à leur mère, et cela du vivant de celle-ci. Il faudrait [illegible] pour que leurs intérêts fussent protégés et [illegible] la répartition des biens. Ce serait, on le voit, livrer les biens [illegible] entre le père, la mère et les enfants et introduire une partie à diffamer l'autre [illegible] et la [illegible] motifs [illegible] pourraient [illegible] l'adultère, le [illegible] épouse et ses enfans!

M. Downs espère que la question d'adoption de ce bill sera différée, car le sujet l'a surpris tellement à l'improviste qu'il n'est pas préparé à voter sur [illegible] A la vérité son attention était appelée ailleurs pendant presque toute la discussion. Il désire que, comme d'habitude pour les bills importans, celui-ci soit imprimé et mis à l'ordre spécial du jour.

M. Hoa dit que la proposition est en elle-même facile à comprendre et qu'il est prêt à voter le bill.

M. Waggaman espère que le Sénateur d'Orléans [M. Hoa] n'insistera pas pour faire décider la question. Il [M. W.] est dans la même position que M. Downs et ne sait pas si M. Hoa n'a pas eu [illegible] examiner ce sujet une occasion que n'ont eue ni lui ni son collègue de Ouachita. Dans tous les cas, ce sera un acte de courtoisie de ne pas insister sur ce que le vote soit pris immédiatement.

M. Hoa consent à ce que le bill soit différé selon la convenance de ses collègues.

M. Davidson dit qu'il n'a pas d'objection à accéder à la demande comme acte de courtoisie.

Sur motion, les bills passés dans la matinée sont envoyés à la Chambre des Représentans.

Sur motion de M. Labauve, le Sénat reconsidère le vote pour différer la reconsidération du bill relatif aux maris et aux femmes, qui avait été discuté. Le bill est repris pour subir sa décision définitive et sur motion de M. L. il est déposé indéfiniment sur le bureau.

Ensuite le Sénat s'ajourne.

SALSEPAREILLE DE SAND.

Perte de l'appétit, indigestion, dyspepsie, aigreurs, gaz ou inflammation de l'estomac, toutes ces maladies proviennent de la même cause; c'est à dire de la bile: [illegible] l'acidité de l'estomac, les vents, les oppressions après les repas, oppression de précordium, maux de [illegible] et nausées, sensations, et une quantité d'autres dérangements de la santé [illegible] souffre. Pour toutes ces maladies un nouveau remède a été offert au monde. La salsepareille de Sand entièrement composée de végétaux dont l'effet particulier est de mettre la circulation du sang et de venir ainsi en contact avec les germes de toutes les maladies. Son influence [illegible] réactionsur toutes les parties du corps, et cause une réaction générale. La santé alors succède à la débilité et à la maladie.

Pour plus d'évidence de sa propriété, voir les certificats de guérisons, insérés dans les journaux.

Préparé et vendu en gros et en détail, et pour l'exportation par A. B. Sands & Co., droguistes et chimistes, bâtiment en granit 273, Broadway, encoignure Chamber street, New-York.

Vendu à la Nouvelle-Orléans, en gros, en détail et pour l'exportation à leur bureau du Sud, rue St. Charles, No. 18.

et aussi chez SICKLES & Co. 40, rue du Canal, et ANDREW OLIVER & Co. 61, rue de Chartres. Et chez tous les apothicaires et marchands-droguistes des Etats-Unis.

Prix:—$1 la bouteille.
Six bouteilles pour $5.

IMPORTANT.—Insistez pour demander la Salsepareille de SAND, non une autre.

LINIMENT du Dr. J. Hewes, pour les nerfs, et elixir végétale Indien—Excellents articles pour le rhumatisme, les foulures et les crevasses—Ils donnent de la force aux membres affaiblis détruisent la contraction des nerfs, les engourdissements et les engorgements.

N. B. Les articles garantis ont le nom de Comstock & Co., sur l'enveloppe de chaque bouteille et sont vendus au no. 25, rue des Magasins.

MOULIN DE L'UNION,
Rue de l'Esplanade, No. 46

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il y tiendra constamment à vendre, de la farine de mais fraîche, blutée de différentes qualités, ainsi que farine pour bestiaux et volailles, à des prix très modérés.

Les expéditeurs de farines sont avertis que des ordres pour cet article pourront toujours être remplis en peu de jours.

Aux premiers arrivages de froment, toutes les qualités de farines et sons, y seront principalement fabriquées et à vendre.

Etant très bien expérimenté dans toutes les fabrications de ce genre, il assure pouvoir donner satisfaction générale.

Du froment sera acheté au moulin.
26 janv—1m   A PALMS.

M. JEAN PENE prévient ses amis et le public en général qu'il est devenu, par suite d'un acte [illegible] port de Louis T. [illegible], notaire en cette ville, du dix janvier présent mois, le seul et unique gérant et administrateur de la presse à coton dite Branch Press, située dans Faubourg de l'Annonciation compris entre les rues Tchoupitoulas ou de la Vieille Levée, Religieuses, Marché et St. Jacques, et que tout contrat devra être fait avec lui et tous les comptes payés entre ses mains.
26 janv—3

DOUBLONS—200 doublons espagnols à vendre par FRANCISCO TIO, 86, Ste Anne
26 janv

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.
Navire Oconee, Johnson, New York, Hullin & Woodruff
Loodes, Robbins, Havre, Toby & Bogert
Barque Maurna, Williams, Dieppe, S & J P Whitney
Henry Newell, Martin, Boston, do
Mandarin, Colly, New York, Bridge & Bro
Brick Cyrene, Fields, St. Johns, N. F. Hamilton & co
North Bend, Sparks, Philadelphie, H I Ashbridge
Goel. Louisiana, Eddy, Richmond, Capt
Queen, Eldridge, Laguna et un marché, Calef & Kelsey
Declaration, Lowder, New York, Toby & Bogert
Steamer Agnes, Jenkins, Apalachicola, Capt

ARRIVES.
Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes—avec le navire Louisville.
Bateau de remorque Star, Heston, des Passes—avec le navire Don Juan.
Bateau de remorque Claiborne, Thompson, des Passes—avec le navire St Louis.
Navire St. Louis, Marks, de Philadelphie
Navire Don Juan, Soule, de Liverpool
Navire Louisville, Hunt, de New York.
Navire à vapeur New York, Wright, en 30 heures de Galveston.
Steamer Little Ben, Summons, Cincinnati
" Excel, Graham, Lafourche.
" Fulton, Forsyth, Pittsburg.
" Empress, Hank, Cincinnati.
" Nashville, Miller, Nashville.
" Gen. Harrison, Batchelder, Lafourche.
" Ambassador, Brenham, Vicksburg.
" Walk-in-the-Water, Wilson, Florence
" Clipper, Bossy, Bayou Sara.
" Luda, Clark, Bayou Sara.

Au bas du Fleuve
Le steamer N. York annonce au bas du fleuve
Barque Joshua, Emlen, en 14, jours de Philadelphie
Brick Tom Paine, Lying.

MEMORANDA.
Ports de l'intérieur.
Le steamer Fulton est parti de Pittsburg le 20 courant.
Le steamer Little Ben est parti de Cincinnati le 17 courant il n'annonce rien de nouveau.

Le navire CLINTON, capitaine Hartley, partira aujourd'hui pour le Havre. Les chargeurs sont invités à porter leur manifeste à la Douane ce matin de bonne heure.
27 jan   S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

Les chargeurs par la VILLE DE PARIS et CEYLON, pour Liverpool, sont invités à porter leur manifeste en douane aujourd'hui avant midi.   L. H. GALE,
27 jan   90, Commune

Le capitaine et les consignataires du navire français LE VAILLANT ne seront point responsables d'aucune dette que pourrait contracter l'équipage dudit navire.
25 janv—6   JORDY & BRANIER, 69, Royale

Le navire français LE VAILLANT commencera à décharger aujourd'hui, en face de la rue de l'Hopital. MM. les consignataires sont priés de se rendre à bord avec leur permis, de bonne heure.
24 janv   JORDY & BRANIER, 69, Royale

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, le 26 janvier 1843.
Les actionnaires de cette Banque sont priés de se rappeler que l'élection pour les directeurs aura lieu le samedi 28 du courant, au local de la banque, entre 10 heures A. M et 2 heures P. M.   JOHN NICHOLSON,
27 janv   Caissier

Le Révd. H. JIGARI, président du COLLEGE DE SAINTE MARIE, des Barrens dans le Missouri, se trouvant pour quelques jours à la Nouvelle Orléans, invite les personnes qui désirent avoir quelques renseignemens sur ce collège, à le venir trouver en la résidence de Monseigneur Blanc, évêque de la Louisiane, rue des Ursulines, depuis midi jusqu'à trois heures P. M.   27 jan—6

FLORVILLE FOY,
MARBRIER-SCULPTEUR
INFORME respectueusement le public qu'il a transporté son atelier rue des Remparts No. [illegible] attenant à la Chapelle Obituaire, où il exécute avec élégance, promptitude et solidité, tout ce qui concerne sa profession, tels que Mausolées, Marbres tumulaires, Tables, Cheminées, Carrelages en Mosaïque, Cadrans Solaires &c. &c.   27 janv—2

Bois! Bois!! Bois!!!
LE soussigné ayant constamment un grand assortiment d'excellent bois de chêne, frêne, et pin, le livrera dans toutes les rues bien pavées à $4 la corde, bonne mesure. Il a aussi un assortiment complet de charbon de bois, goudrons, coquilles etc. etc., qu'il vendra à des prix modérés.   F. J. WHITE,
Bureau sur le chemin à coquilles, à côté du nouveau bassin.
27 janv—12

LE Consul de France à la Nouvelle Orléans, invite les personnes dont les noms suivent à se présenter à sa Chancellerie, rue Royale, entre Toulouse et St. Pierre, pour prendre connaissance d'affaires qui les intéressent; il invite également les personnes qui pourraient donner sur les individus désignés ci-après, quelques renseignemens, à les lui transmettre verbalement ou par écrit.
Alexandre Vigneron, M. Jean Louis Dorset, Samuel Fagot, Mme. Marie Stéphanie Heine Fornel, M. Laurent Maurisse, St. Victor Sanet, Melle. Felicie Antier, Pierre Rosie Dumesny, Jules Lerale, Antoine Limne, Pierre Jone, Felix Lebarre, Gabriel Bourdot, Jacques Romain Leloup, Bertrand Cutteres, Jean Ambroise Delaire, Laurent Barsdon, Frédéric Radel, Louis Nicolas Bologne, Jacques Etienne Ferrary, Mme. Berquier Le Crusel, Mme. Ve. Duval, Pierre Boulet.   27 jan—3

AVIS AUX ENTREPRENEURS ET AUX PROPRIETAIRES DE MAISONS.
LE soussigné prévient le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages 10,000 rouleaux de papiers à tapisser et qu'il offre à vendre comme suit:
Papiers ordinaires à 37 1/2 cents le rouleau tout posé.
Papiers fins, glacés à 62 1/2 et 75 cents le rouleau, tout posé.   VOR HERBERT,
149, rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse
27 jan—6

POMMES de terre 50 barils en magasin, à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
27 jan   60, rue du Camp.

FARINE—50 barils, en débarquement à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
27 jan   60, rue du Camp.

FROMENT—[illegible] en débarquement et à vendre par HULLIN & WOODRUFF,
[illegible]   60, rue du Camp

MACARONI et Vermicelle—Nouvellement débarqué, quarante barils de vin de Bourgogne et 30 barriques de [illegible] à vendre à des prix modérés, par CH. DUFOUR,
27 janv   11 Conti

GRAISSE—10 barils, article supérieur à vendre en magasin par HULLIN & WOODRUFF,
27 jan   60, Camp

BEURRE et Fromage de Goshen 30 tinettes beurre et 40 caisses fromage, à vendre par J. W. STANTON & co,
27 janv   Encoignure Magasins et Lafayette

BUSHELS Pointes et Cordages, à vendre en magasin par W. A. RYAN,
[illegible]   45 Chartres

USTENSILES de Cuisine se composant d'articles très variés à vendre par W. A. RYAN, 45 Chartres
27 janv

CHAUDIERES en Cuivre et Fonte, en magasin, à vendre par W. A. RYAN,
27 janv   45 Chartres

CHAINES et Traits de charrettes et pour paires de boeufs, à vendre par W. A. RYAN,
27 janv   45 Chartres

CIVIRES à Rasoirs métalliques—Manufactures de Chapman et Emmerton, à vendre par W. A. RYAN, 45 Chartres
27 janv

RAZOIRS de Wade et Butchers—En boîtes article supérieur, à vendre par W. A. RYAN, 45 Chartres
27 janv

OUTILS de Charpentiers—Un grand assortiment, à vendre à des prix modérés par W. A. RYAN, 45 Chartres
27 janv

PORC—700 livres, 40 barils porc mess à vendre à bord d'un chaland, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
27 janv   30, Poydras.

FARINE—500 barils de [illegible] en bon ordre, à bord d'un chaland, seront livrés à l'acheteur de la Levée à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
27 janv   30, Poydras.

GRAISSE—100 barillets prime, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
27 janv   30, Poydras.

GRAINE DE LIN—10 barils en magasin, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
27 janv   30, Poydras.

WHISKEY—200 barils vieux whiskey Bourbon, à vendre par SCHULTZ, HADDEN & LEACH,
27 janv   30, Poydras.

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage de May-ville, constamment en mains, à vendre par
27 jan   SCHULTZ, HADDEN & LEACH, 30 Poydras

OSNABURGS—Un assortiment complet de toiles de Lowell [illegible] à vendre par
27 janv   HARROD & DARLING, 49 Commune

GRAISSE—250 barillets et 75 barils en débarquement du steamboat Vicksburg, à vendre par
27 janv   HARROD & DARLING, 49, Commune

BEURRE—50 barillets de roshen en débarquement du navire Louisa, à vendre par
27 janv   HARROD & DARLING, 49, Commune

CAFE moulu et épices, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
27 janv

SAVON de toilette—Un grand assortiment à vendre par
27 janv   ROBERTS & HALL, 75, Magasins

CAFE—150 sacs prime vert Rio et 70 [illegible] de la Havane à vendre par ROBERTS & HALL,
27 janv   75, Magasins

HUILE de tanneur—50 barils, à vendre par ROBERTS & HALL, 75, Magasins
27 janv

MAQUEREAUX—Nos 1 et 2, en barils 1/2 et 1/4 de à vendre par ROBERTS & HALL,
27 janv   75, Magasins

EAU-DE-VIE française et espagnole et marque J. J. Dupuy en 1/2 pipes et 1/4 barriques à vendre par
27 janv   ROBERTS & HALL, 75 Magasins

TRAITES sur Baltimore, à vendre par
26 janv   GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras

A VENDRE par les soussignés:—Cerises à l'eau-de-vie, de Badin Frères, Paris, macaroni et vermicelli, en boîtes de diverses dimensions, pâtes de toutes sortes, truffes de Jph Colin, truffes pâtés du Périgord de Joseph Collin, sardines à l'huile en boîtes et 1/2 boîtes, petits pois au beurre et au naturel, moutardes du Kentucky, françaises et anglaises, catsups américaines et françaises, confitures françaises, américaines et de la Havane, gelée de Groseille à rouge pour venaison, anges en pains et crushed de Boston A No. 1, raisins secs frais en 1/2 de boîtes, crème de thé de la Chine, et généralement toutes sortes de liqueurs, une grande variété de vins des premiers crus, tant blancs que rouges, muscat de Frontignan, fruits dans leurs propres jus, &c. &c. &c.   VALTON FRERES,
25 jan   22, St. Charles sous le Verandah.

AVIS.
LES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu NICOLAS HOEY, sont invitées à les présenter aux soussignés, et ceux qui doivent à ladite succession sont requis de venir régler et payer entre les mains de l'un ou de l'autre des exécuteurs testamentaires, sans délai.
Nouvelle-Orléans, le 26 Janvier 1843.
CHS. DIAMOND,
SAMUEL S. PETERS,
26 janv—6   Exécuteurs testamentaires

TOILES.—Un assortiment complet de toiles des meilleures manufactures en pièces et 1/2 pièces, quelques unes très fines; aussi, quelques caisses écrues un yard de large, et toiles de Hollande écrues à vendre par
26 janv—3   WILLIAM O. HEWES, rue Natchez

AVIS LEGAUX

COUR DE PAROISSE, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. Le 26 Janvier 1843.—Present l'honorable Charles Maurian, juge—No. 1914—A. Hodge et autres actionnaires de la Banque d'Orléans demandant la dissolution de sa charte.—Sur motion de M. M. Robinson, Ayuso de Jonathan Davis Jr. et en suggérant à la Cour qu'il a été fait une proposition d'arrangement aux commissaires nommés pour liquider la Banque d'Orléans, il est ordonné que les commissaires de la Banque d'Orléans, et toutes personnes intéressées dedans, montrent mardi 7 de février 1843, à neuf heures et demie A. M., les motifs pour lesquels ils ne seraient pas autorisés à faire ledit arrangement; et que publication de cet ordre sera faite conformément à la loi, à cette fin que tous les créanciers et les personnes intéressées puissent comparaître et enregistrer, avant ou aux jour et heure susdits, leur opposition audit ordre, s'il en ont.
Par ordre de la Cour.—Bureau du Greffier,
Nouvelle-Orléans, le 26 Janvier 1843.
27 janv—3 en 10   ARMAND PITOT, greffier

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse de Jefferson—Cour des Preuves—Succession de John Cronin.—Attendu que M Patrick Ward, curateur de ladite succession, a présenté un compte de liquidation à la Cour, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans dix jours, les raisons pour lesquelles ledit compte ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds entre les mains dudit curateur distribués en conformité.
27 janv—3 en 10   H. DUGUÉ, Juge.

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Le Vaillant
203 barriques vin rouge de Montferrand, Bassens, St. Emilion, Médoc, Pauillac, St. Julien, St. Estèphe, &c.
20 demi-barriques Vin blanc de Grave, Haut-Sauterne, Haut-Barsac, &c.
30 paniers Vin de Champagne,
12 caisses Saint-sens,
3 do. Prunes en bocaux,
20 futailles Amandes.
26 janv—10   JORDY & BRANIER, 69, Royale

BANQUE DE CARROLLTON.
Nouvelle-Orléans, le 27 Déc. 1842.
AVIS est par le présent donné qu'une élection des directeurs pour la compagnie du Rail road de la Nouvelle Orléans et Carrollton, aura lieu samedi, 28 janvier 1843, au local de la Banque, rue du Canal, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.   Par ordre
28 déc   JOHN NICHOLSON, Caissier.

BANQUE DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 23 janvier 1843.
AUNE élection qui a eu lieu aujourd'hui, les personnes suivantes ont été élues Directeurs de la part des actionnaires, savoir:
Benjamin Story, Thos. Shute,
C. Toledano, J. Bramlegue,
A. Hennen, J. F. Canonge,
et James Dax.
24 janv—6   WM. E. LEVERICH, Caissier.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1843.
UNE élection des Directeurs de cette Institution, par ses actionnaires, aura lieu à la Maison de Banque, le lundi 6 février prochain, entre dix heures A. M. et deux heures P. M.   FRED. FREY,
16 jan—6t   Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, 14 janvier 1843.
L'ASSEMBLEE annuelle des actionnaires de cette institution pour l'élection des Directeurs pour l'année courante, aura lieu au bureau No. 40, rue du Camp, lundi 6 février prochain, de dix heures A. M., à deux heures P. M.
16 jan—1t   CH. BRIGGS, Secrétaire.

COMPAGNIE DE NAVIGATION D'ORLEANS.
Nouvelle-Orléans, 16 janvier 1843.
L'ELECTION de douze Directeurs pour l'année 1843, aura lieu au Bureau de la Compagnie, encoignure Franklin et Promenade Carondelet, lundi 6 février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.
17 janv   G. LEGENDRE, Secrétaire.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MARITIME ET CONTRE L'INCENDIE DE L'OUEST.
Nouvelle-Orléans, le 16 Janvier 1843.
UNE élection pour quinze Directeurs de cette institution aura lieu le lundi 6 de février prochain, entre onze heures A. M. et une heure P. M. au Bureau de la Compagnie.   L. MATTHEWS,
23 janv—10   Pré. Lieut.

VENTES DE SHERIF.

La S. Moriarty vs. Pierre Dupeux.
COUR DE PAROISSE—No. 15,090—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, mardi le 28 février 1843, à midi.
Trois lots de terre contigus, situés au faubourg Tremé, désignés par les Nos. 1, 2 et 3 sur un plan en date du 26 juin 1836, dressé par H. L. Allanson, et déposé en l'étude de Hugues Pelerin, anciennement notaire public; lesdits lots de terre faisant face au chemin du Bayou, entre les rues Remparts et St. Claude, et mesurant, mesure américaine: le lot No. 1, 24 pieds de face sur 100 pieds de profondeur, le lot No. 2, 24 pieds 6 pouces de face, sur 190 pieds de profondeur, et le lot No. 3, 23 pieds de face sur 191 pieds 6 pouces de profondeur en suivant la ligne qui le sépare de la propriété de Thomas Copping, et 193 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No. 2, laquelle ligne de division se joint à angle droit à la ligne du fond des lots Nos. un et deux, et s'étend à la distance de 71 pieds 6 pouces, jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne du fond qui mesure 23 pieds 9 pouces, ensemble tous les bâtisses et toutes les améliorations qui s'y trouvent, sans exception ni réserve.
Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions,—comptant.   V. ALLAIN,
27 janv—3 en 10   Shérif de la Paroisse d'Orléans

No. 4,909—B. Heath & co. vs. Peter Cunningham.
COUR DE COMMERCE—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, du consentement des parties, au Café de la Bourse de la Cité, rue St. Louis le vendredi vingt sept janvier 1843, à midi.
Les esclaves WILLIAM et DARBY, saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions: comptant.   L. A. DUCROS,
21 janv—3t en 5j   Shérif de la Cour de Commerce

COUR DE COMMERCE—No. 4,765—James Donaldson vs W. M. Lambeth—En vertu d'un ordre de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de Commerce de la Nouvelle Orléans, j'offrirai en vente publique, du consentement des parties, au Café de la Bourse de Cité rue St. Louis, le vendredi, 27 janvier 1843, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus, savoir:
La moitié indivise de 40 lots de terre situés au faubourg Ste. Marie, 24 desquels lots font partie de l'ilet borné par les rues Perdido, Freret, Gravier et Girodie et sont numérotés de 1 à 24, inclusivement. Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 sont contigus et mesurent chaque, 24 pieds 8 pouces et 3 lignes, face à la rue Perdido sur 100 pieds de profondeur—Les lots Nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 sont contigus et mesurent chaque 26 pieds 8 pouces et 2 lignes face à la rue Freret sur 96 pieds 9 pouces et 6 lignes de profondeur, et les lots Nos 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 sont contigus et mesurent chaque, 26 pieds 8 pouces et 2 lignes face à la rue Girodie, sur 96 pieds 9 pouces et 5 lignes de profondeur—Et les autres 16 lots font partie de l'ilet borné par les rues Freret, Perdido, Gravier et Ste Marie et sont numérotés de 1 à 24 inclusivement—Les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 mesurent chaque 24 pieds 5 pouces et 1 ligne face à la rue Perdido, sur 100 pieds de profondeur—Les lots Nos 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16 mesurent chaque, 26 pieds 8 pouces et 2 lignes face à la rue Ste. Marie, sur 97 pieds 8 pouces et 1 lignes de profondeur—et les lots Nos. 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23 et 24 mesurent chaque 26 pieds 8 pouces et 2 lignes face à la rue Freret, sur 97 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec toutes les améliorations qui sont dessus, le tout ainsi qu'il appert du plan figuratif des lots, dressé le 27 mars 1837 et déposé en l'étude de A. Mazureau, notaire, en cette ville.
Conditions: comptant   L. A. DUCROS,
21 janv—3f en 5j   Shérif de la Cour de Commerce.

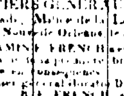

ORDRE No. 8.
QUARTIERS GENERAUX,
Première Brigade, Milice de la Louisiane,
Nouvelle Orléans, le 24 janvier 1843.
Le capitaine BENJAMIN F. FRENCH est nommé aide-de-camp dans l'état major de la première brigade M. L. et il sera obéi et respecté en conséquence.
Par ordre du brigadier général Horatio Davis.
B. F. FRENCH, aide-de-camp.

ORDRE No. 9.
Le brigadier général commandant la première brigade M. L. établit les limites suivantes des compagnies composant le 1ème régiment M. L. compris dans les limites de la paroisse Jefferson sur la rive gauche du fleuve.
1ère compagnie—De la rue Felicite à la ligne St. Aubin du fleuve jusqu'au fond.
2e Compagnie—De la rue St. André à la rue Jackson depuis le fleuve jusqu'au fond.
3me Compagnie—De, y compris le coté sud de la rue Jackson jusqu'à la rue Seconde, y compris le coté nord, du fleuve jusqu'au fond.
4me Compagnie, y compris le coté sud de la rue Seconde jusqu'à la rue Sixième, y compris le coté nord, depuis le fleuve jusqu'au fond.
5me Compagnie—Y compris le coté sud de la rue Sixième à la rue Harmonie, y compris le coté nord, depuis le fleuve jusqu'au fond.
6me Compagnie—Y compris le coté sud de la rue Harmonie, jusqu'à la rue Plantation, y compris le coté nord, depuis le fleuve jusqu'au fond.
7me Compagnie—Y compris le coté sud de la rue Plantation à Carrollton, depuis le fleuve jusqu'au fond.
8e compagnie—La ville de Carrollton et tout ce qui se trouve au dessus de la ligne supérieure de la paroisse de Jefferson.
Les revues de compagnies pour les élections des officiers de compagnies des 1re. 2e. 3e. 4e. et 5e compagnies du 1er régiment M. L. auront lieu samedi, 25 janvier 1843, entre 4 heures M et 6 heures P. M.
1e compagnie—Les polls seront ouverts par le capitaine H. H. Gallagher, Marion Rifles, Washington Battalion, au café appelé Bull's Head, rue de la Levée, entre les rues Ste Marie et Felicité, pour l'élection d'un capitaine d'un premier lieutenant et d'un second lieutenant.
2e compagnie—Les polls seront ouverts par le second lieutenant Coolidge, 1re. compagnie, Native American Washington Battalion, au café de Philip Harty entre les rues Josephine et Jackson, pour l'élection d'un capitaine d'un premier et d'un second lieutenant.
3e compagnie—Les polls seront ouverts par le premier lieutenant W. G. Anderson, 4me compagnie, 4me régiment M. L. au café de J. W. Rite, encoignure des rues Rousseau et Jackson, pour l'élection d'un capitaine, d'un premier et d'un second lieutenant.
4e. compagnie—Les polls seront ouverts par le premier lieutenant E. C. Trust, 3e compagnie, 4e régiment M. L. au café de J Saulter, encoignure des rues Troisième et Chippewa, pour l'élection d'un capitaine, d'un premier et d'un second lieutenant.
5e compagnie—Les polls seront ouverts par le capitaine Frymier 6e compagnie 4e régiment M. L. au café appelé le Western Exchange, entre les rues Tchoupitoulas et Harmonie, pour l'élection d'un capitaine, d'un premier et d'un second lieutenant.
6e compagnie—Les polls seront ouverts par le second lieutenant J. J. Hoppe, 3e compagnie 4e régiment M. L. au café de M. Pigrum, à l'encoignure des rues Levée et Plaisance, pour l'élection d'un capitaine, d'un premier et d'un second lieutenant.
Les officiers présidant les polls auront soin qu'avis de l'élection soit placardé dans six différents endroits les plus publics dans les limites de leurs compagnies respectives.
Ils nommeront telles personnes qu'ils jugeront convenables pour enrôler tous ceux sujets à faire partie de la milice dans les limites des compagnies auxquelles ils auront présidé.
"La milice de l'Etat de la Louisiane sera composée de tous les blancs, mâles libres résidant dans l'Etat et qui y ont résidé soixante jours, et sont âgés de 18 à 45 ans, et qui ne sont pas exempts par les lois des Etats Unis, ou de cet Etat.
Tous les domiciliés dans les limites d'une compagnie ont droit à voter pour les officiers de cette compagnie.
Les votes auront lieu par ballotage.
Les noms des votans et leur domicile seront enregistrés par les officiers présidant les élections.
Il n'est pas nécessaire que les officiers soient domiciliés dans les limites de la compagnie pour laquelle ils auront élu.
Les polls seront certifiés par les officiers qui les présideront et immédiatement transmis au major Tracy, Brigadier, Inspecteur et chef d'état Major.
Par ordre,
Le Brigadier-Général, Horatio Davis, commandant la première brigade, M. L.
27 janv   B. F. FRENCH, Aide-de-camp.

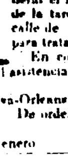

CAZADORES DE ORLEANS.
La Compañia se reunira en asamblea general el Domingo 19 del corriente, a las 4 de la tarde, en la sala que sirve de cuartel, calle de Dumaine, entre Conde y Levée, para tratar de asuntos importantes al cuerpo.
En consecuencia se recomienda la mas puntual asistencia a todos los individuos que la componen.
Nueva-Orleans, 25 de Enero 1843.
De orden del Capitan,
A. RIVAS,
26 de enero   Sargento Primero.

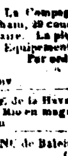

ECLAIREURS D'ORLEANS,
Attention!
La Compagnie prendra les armes Dimanche prochain, 29 courant, à 9 heures du matin, en lieu ordinaire. La plus grande ponctualité est requise.
Equipement complet.
Par ordre du Capitaine,
E. VIOT,
26 janv   Sergent Major.

CAFE de la Havane—190 sacs en débarquement, et café de Rio en magasin, à vendre par
26 jan   GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.

BLANC de Baleine, en magasin à vendre par
GEO. E. CLIFFORD 47, Poydras
26 jan   Encoignure Magasins

CLOUX de fer de Suède—780 barils de excellente qualité et dimensions assorties, à vendre par
GEO. E. CLIFFORD, 47, Poydras.
26 jan   Encoignure Magasins

MAGASIN d'Habillemens confectionnés, modes, nouveautés, horlogerie et bijouterie de Paris. Vente à grand rabais pour cause de départ:
40 pièces Toile d'Irlande, à $5 la pièce.
100 demi pièces do à $4 50 do.
J. L. DONNAMETTE,
21 jan   49, rue Conti, passage de la Bourse.

MACHINE A OSNABURGS A VENDRE.
A VENDRE une Machine à coton, convenable pour manufacturer des Osnaburgs. Cette machine est d'une bonne construction, presque neuve et en très bon ordre. Elle sera vendue à très bas prix pour du comptant ou des billets endossés.
Pour plus d'informations, s'adresser à
24 janv   HARROD, DARLING & Co, 49 Commune

ETAMAGE DE VIEILLES GLACES,
Au dépôt de glaces françaises, rue Royale, No. 47,
Nouvelle-Orléans.
LE soussigné informe le public qu'il vient de monter un établissement pour réparer les vieilles glaces et les remettre à neuf dans le plus bref délai, et au plus juste prix.
Il tient aussi en magasin un grand assortiment de Glaces Françaises de toutes grandeurs. Aussi: Glaces d'Allemagne, Toilettes, Cadres dorés, Ornemens pour rideaux.
26 janv—6   A. HOSS.

CAFE de la Havane—[illegible] sacs en débarquement du steamship Alabama, à vendre par
26 jan   A. DUPLANTIER, 7 Conti

AMUSEMENTS.
THEATRE D'ORLEANS.

SAMEDI, 28 JANVIER 1843.
La reprise de
LUCIE DE LAMMERMOOR
Grand opéra en quatre actes, de Donizetti.
L'OMELETTE FANTASTIQUE
Vaudeville un acte.
Le spectacle commencera à six heures et demie.

En attendant la 1re représentation de
LA FAVORITE,
Grand opéra nouveau, dernière œuvre de Donizetti

AVIS.
COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS
LE public est prévenu qu'à partir de ce jour, il sera pris des abonnemens jusqu'à la clôture du Théâtre à raison d'une piastre par place, pour loges et parquets, et soixante quinze cents pour les baignoires et parterres.
S'adresser pour les abonnements, au bureau du Contrôle au Théâtre d'Orléans.
Par ordre de la Direction,
27 jan   J. A. DUREL, secrétaire.

NOUVEAU THEATRE ST. CHARLES.

VENDREDI, 27 JANVIER 1843.
LE VŒU D'UNE JEUNE FILLE
Précédé de
LE DEBAUCHE MARIE.
Le spectacle sera terminé par
COMBAT DE COQS DANS LE DESERT
Prix d'entrée—Premières et secondes loges.......... $1 00
Parterre.......... 0 50
Galleries.......... 0 25
Gens de couleur libres.......... 0 50
Les portes seront ouvertes à sept heures.

SALLE ST. LOUIS.

M. De VOTI a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il donnera à la
SALLE ST. LOUIS,
SAMEDI, 28 JANVIER 1843,
UN GRAND BAL PARE.
Précédé d'un
BAL D'ENFANS.
Prix d'entrée: les Messieurs.......... $1
Les billets pour dames seront livrés sans rétribution au bureau de la salle. Les billets seront personnels.
Prix d'entrée pour les enfans des deux sexes.......... [illegible] cents
Le bal d'enfans commencera à six heures et finira à [illegible] heures.
Le grand bal aura lieu immédiatement après.
P. S. Afin d'éviter la foule les domestiques devront quitter la salle après le bal d'enfans.   25 janv

SALLE DE BAL WASHINGTON.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Tous les jours, Dimanches exceptés
Durant la saison.
S. DUBORD, Directeur.
Prix d'entrée—une piastre.   26 déc

BAL DE LA SALLE CONTI.
GRAND BAL
PARE ET MASQUE.
Les DIMANCHE,
MARDI et
JEUDI de chaque semaine.
Prix d'entrée,—Cavaliers.......... $1.
L'orchestre, sous le rapport du nombre et des talens des musiciens, est incontestablement un des meilleurs de la ville; il exécutera toutes les valses et contredanses nouvelles, dont plusieurs sont de la composition des artistes de l'orchestre.

SALLE DE BAL DE LA RUE CONTI
Grand Bal paré.
POUR FILLES DE COULEUR,
Tous les Lundi et Vendredi.
Prix d'entrée.......... $1
16 nov

EN FACE L'HOTEL ST. CHARLES
ANCIEN MUSEUM
3e [illegible]
A midi et à sept heures du soir,
OUVERTURE D'UNE
NOUVELLE EXPOSITION
DES CELEBRES TABLEAUX CHIMIQUES
DE DAGUERRE,
Importés de Paris aux Etats-Unis par
MM. MAFFEY & LONATI
L'exposition se composera de quatre tableaux représentant
1o. LES VEPRES SICILIENNES,
Ou PALERME EN 1282
2o. L'EBOULEMENT
DANS LA VALLEE DE GOLDAU (en Suisse)
3o. UNE MESSE DE MINUIT
Dans l'Eglise St. Etienne du Mont à Paris.
4o. VENISE!
OU UNE NUIT DE CARNAVAL:
Sera ouvert tous les jours au public (dimanche inclus) en deux séances. 1re séance à midi précise—2me séance à sept heures du soir.
Les tableaux ne se répètent pas dans la séance, le public est prié de se rendre à l'heure annoncée afin de jouir de la vue des quatre.
Prix d'entrée 50 cents—Enfans, moitié prix.
26 déc—1m

WM. FURST a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a réduit le prix de ses leçons de chant (d'une heure entière chaque), à dix huit piastres par mois.   12 nov—90

POUR LA HAVANE—Le beau navire à Vapeur ALABAMA, capitaine H. Windle, partira pour le port ci-dessus samedi 28 du courant, à 9 heures du matin précisément. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée.
Les passagers sont invités à se procurer leurs passeports auprès du consul Espagnol.   25 jan

POUR ST. LOUIS—Le steamboat CHAMPLAIN, capt. J. H. Rybigh, partira samedi 28 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
27 janv   C. DOANE & Co., [illegible]

POUR MOBILE—par le Fleuve. La goëlette CASTOR, capitaine Davis, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser [illegible]
[illegible] janv   VORLICK & BROTHER, [illegible]

POUR NEW-YORK—Demain sous [illegible] FALMOUTH, capitaine John Davys [illegible] il est au cale-sèche [illegible] pour compléter son chargement ou [illegible] dessous du marché aux légumes.
[illegible]   FOSDICK & BRO., [illegible]

A VENDRE—La goëlette GRECIAN, de [illegible] tonneaux, actuellement amarrée de l'autre côté du fleuve, près le débarcadère du Ferry [illegible] S'adresser à bord, ou à
27 jan   HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

BATEAU A QUILLE COL KING, [illegible] long du port de 100 tonneaux, à vendre. S'adresser à bord à Boulignv, au capitaine Taylor, ou à
27 jan   HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

POUR NEW-YORK—Un chargement à la cyrette. Le brick WAKULLA, capt. Johnson, de [illegible] cote de [illegible] Lerale. Pour fret ou passage s'adresser à
J. W. STANTON & co,
27 janv   Encoignure Magasins et Lafayette

POUR FRET OU CHARTE—Le bas. [illegible] CLARE, capitaine Allen Miner, s'adresser à
HULLIN & WOODRUFF,
60 Camp

POUR PHILADELPHIE—Le brick WASHINGTON, capt Thompson, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou [illegible]
JAMES D. DENNIS, [illegible]

POUR BORDEAUX—La goëlette [illegible] fine voilière, CUBA, capitaine Brand [illegible] partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour un léger fret ou passage, ayant de beaux aménagements s'adresser à
17 jan   LEVI H. GALE, 93 Commune

POUR MARSEILLE—Le brick au voilier WAKULLA, capt. Johnson, au port de 2 [illegible] barils est prêt à recevoir son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à   J. W. STANTON,
21 janv   Encoig. Magasins et Lafayette

POUR VERA CRUZ—La goëlette CREOLE, capitaine Pless, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
A. CAPDEVIELLE & CUCULLU,
14 janv   No. 74, Vieille Levée

POUR LAGUNA—Passage seulement—La goëlette UNITED, capt. Ingraham, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
14 jan   BAILEY & BAXTER, 47 Commune

POUR LA HAVANE—Le brick TOWER, capt Wilson, partira sous peu. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
[illegible]   BAILEY & BAXTER, 47, Commune

POUR ST. YAGO DE CUBA—La goëlette fine voilière CASIUS, capitaine Brantley, a besoin de 450 barils pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à   BAILEY & BAXTER,
18 janv   47 Commune

L'inspection du tabac est transportée à l'encoignure des rues Delord et Annonciation   23 janv—6

UN Américain acclimaté et possédant les deux langues désirerait se placer comme teneur de livres, correspondant ou commis général. Il a été employé dans de fortes maisons, aux chefs desquelles il réfère pour renseignements. Adresser boîte C. No. 104, Poste.
24 jan—4.

LIVRES FRANÇAIS A VENDRE.
A VENDRE à bon marché, en vertu d'un acte de fidéicommis, partie d'une bibliothèque française consistant en environ 2000 volumes, composés principalement de poésies et de romans.
Les livres et le catalogue peuvent être vus au No. 93 rue Tchoupitoulas. S'ils ne sont pas entièrement vendus d'ici au 1er. février prochain, ils seront vendus à l'encan par catalogue le 1e février.   24 janv—16

TRAITES sur France, payables à Paris, sur Boston et sur New York, à vendre par
24 janv   FOSDICK & BRO., 66, Camp

DES avances seront faites sur des consignations de produits, adressées à nos amis de New York et Charleston   FOSDICK & BRO.,
24 jan   66 Camp

CIDRE de Newark—40 barils, 10 caisses bouteilles, 20 barriques à eau, 8 conbusses, à vendre par
24 jan   FOSDICK & BRO., 66, Camp

GRAISSE—18 barils, en débarquement, à vendre par
24 janv   HULLIN & WOODRUFF, 60, Camp

CUIRS et Peaux—Un lot de cuirs de bœuf et de peaux de chevreuil, en débarquement du steamer Neptune, à vendre par   T. & S. TOBY & BOGERT,
24 jan   75, Camp.

A VENDRE.—Un Magasin de Gisseries, très bien achalandé, et situé dans l'un des meilleurs quartiers de la ville. S'adresser par lettre à la boîte G. No. 35.   19 janv

CHARBON—des boucauts de Philadelphie, à vendre par
24 janv   J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp

CAFE—274 sacs, en débarquement du steamship Alabama, de la Havane, à vendre par
26 jan   D. H. MICKLGAES, 21, Vieille Levée.

AMANDES—250 livres amandes fraîches, de Bordeaux à vendre en magasin par
25 jan—3t   PETERS & MILLARD.

BILLETS de Banque du Tennessee, à vendre par
WM. FREEN, 56, Douane.

BOTTES Souliers et Brodequins—134 caisses en débarquement du navire Glasgow, à vendre à bas prix, par
A. F. DUNBAR, 18, Douane.

CAFE de la Havane prime vert, en magasin à vendre par
J. M. CABALLERO,
2 jan   32, Vieille Levée.

CIGARES de la Havane de toutes espèces, des meilleures marques, à vendre en magasin par
J. M. CABALLERO,
25 jan   32, Vieille Levée.

TOILE à Voile—Toile à voile de Russie, d'Angleterre, et de coton de la manufacture de Paterson, ainsi que 7 balles Ravens Duck, à vendre par   J. ALBERT,
25 janv   22, rue St. Louis.

VERRE à Vitre—2400 caisses de toutes grandeurs, à vendre par   J. ALBERT,
25 janv   22, rue St. Louis

CAFE de la Havane—300 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par
23 jan   FRATZ & HERNANDEZ, 27 Toulouse

LE DOCTEUR LORET a l'honneur de prévenir ses clients et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il vient de transporter son domicile, rue St.-Pierre, No. 31, entre Bourgogne et Dauphine.
Ce médecin ayant fait une étude toute particulière des maladies de la peau, telles que dartres, ulcères rebelles, &c., traitera par une méthode nouvelle, dont il est l'auteur et par l'emploi de laquelle il a obtenu la plupart des cas, obtenu les plus heureux succès, les personnes qui voudront être consultées pour ce genre de maladies.   17 j—1m

PIANOS A VENDRE.
DEUX superbes Pianos de Pleyel, dernièrement reçus seront vendus à bas prix par le soussigné, rue des Remparts, No. 268.
J. J. JANDOT.
Note. On recevra en paiement des billets de la 1ère Municipalité.   20 janv—6

VENTES DE CE JOUR:

PAR A. FERNANDEZ
AUJOURD'HUI vendredi, 27 du courant, à 10 heures du matin, par ordre du Major S. Mocker, quartier maître de la garde [illegible] pour le compte des [illegible] Conti [illegible] il sera vendu [illegible]
Conditions comptant en espèces.

PAR M. BARNETT Sr.
IL sera vendu, aujourd'hui 27 janvier, à 10 heures A. M., à son magasin d'encan, No. 11, rue de Chartres
Un assortiment de Marchandises sèches, consistant en Indiennes, Toiles à crêpe, Bas, Chaussons, Mouchoirs, Flanelles, Serviettes, Nappes, Bretelles, Foulards de soie, Cotonades. Et un assortiment de comestibles, tels que Bœuf, Café, Savon, Biscuit à bord, Fromage, Riz et Liqueurs, Eau-de-Vie, Genièvre, Vin de Madère, Vin de Malaga, etc.
27 janv

PAR E. TARTET,
136, rue de Chartres
IL sera vendu, vendredi prochain 27 janvier, à 10 heures à son magasin d'encan,
100 caisses Bottes, Souliers et Brodequins de différentes descriptions pour hommes, femmes et enfans.
Aussi—50 caisses Chapeaux   26 janv—6
Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR J. A. BEARD,
Encanteur, 45, rue Magasins.
IL sera vendu à l'encan, vendredi, 27 du courant, à midi, heures, au No. 51, rue Tchoupitoulas,
30 barriques riz de la Caroline du Sud, nouvelle récolte, légèrement avarié et vendu pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions: comptant.   26 janv

PAR S. GUINAULT,
IL sera vendu vendredi 27 janvier 1843, à 10 heures précises, sur la place Lafayette, une grande quantité de plantes d'agrémens et d'ornemens, arbres fruitiers et une grande variété de rosiers, le tout venant de la paroisse St. Charles, du jardin de MM. Philibert & Kuch.
Conditions comptant.   26 janv

Instruments de Physique.
PAR VINCENT & DE FERIET.
Vente pour cause de départ.
IL sera vendu vendredi 27 janvier 1843, à midi, au magasin, rue de Chartres No. 194, entre St. Louis et Conti,
Deux beaux tours, avec une quantité d'outils, machines électriques, appareils galvaniques, et électro-magnétiques, pompes pneumatiques et divers autres instruments de physique.
A bord à bon marché.
Jeux d'adresse, tels que: polygone, acquebuse, &c. &c.
Ventes pour des établissements publics.   25 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Vente positive et sans réserve.
VENDREDI prochain, 27 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu sur la Levée, en face la rue de l'Hôpital, et en débarquement du Vaillant, de Bordeaux,
500 barriques vin de Bordeaux, de différents crus et qualités.
50 barils vin blanc.
200 paniers Champagne, qualité supérieure,
12 caisses saucissons de Lyon frais.
Conditions à la vente.   26 jan

VENTES A L'ENCAN.

Nègres de champ et charpentiers.
PAR J. A. BEARD & Co.
45, rue des Magasins.
IL sera vendu à l'encan, samedi 28 du courant, à midi, à l'Arcade de Bank
2 Nègres charpentiers
1 Domestique de maison, cuisinier, et cocher
5 Nègres de champ et de maison,
4 Jeunes Nègres.
1 Couturière et domestique de maison
Plus de descriptions à la vente.
Les titres des esclaves ci dessus sont en bon ordre et pleinement garantis.
Aussi—Le nègre George, âgé d'environ 35 ans, excellent marchand et gardien de magasin, ayant un excellent caractère, et vendu pour aucune faute.
Conditions.—comptant
Ces esclaves peuvent être vus au bureau de l'encanteur.
27 janv—2

Café! Café! Café!
PAR HEWLETT & GENAS
IL sera vendu samedi 28 du courant, à 10 heures et demie au magasin de M. E. Hayers, encoignure des rues Commerce et Notre-Dame
300 sacs Café de Rio, légèrement avarié à bord du navire Charlemagne, capitaine Packard, dans son dernier voyage de Rio Janeiro à ce port, vendu pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions,—comptant.   27 janv—3

PAR E. TARTET
136 rue de Chartres
Vente par colis de marchandises sèches, habillements, chapeaux, bottes, souliers et brodequins
Au No. 14, rue du Canal.
IL sera vendu samedi prochain, 28 janvier, à dix heures, 150 colis marchandises sèches et habillements de saison, chapeaux, feutres et soie, bottes et brodequins de différentes descriptions pour hommes, femmes et enfans.
Les catalogues seront prêts de bonne heure le matin de la vente.   26 janv

PAR J. B. SLACHE.
IL sera vendu samedi 28 du courant, à 10 heures du matin à son encan, rue Conti No. 29,
Un assortiment de marchandises de saison, telles que: Indiennes, étoffes à pantalons, Tarlatane, mousseline brodée, mouchoirs à carreaux, bas et [illegible] bleue et en couleur, bas et demi-bas superfins, [illegible] d'autres articles.   26 janv

Fruits! Fruits! Fruits!
PAR J. LEVY.
IL sera vendu samedi 28 du courant à midi sur la levée entre le marché à la viande et le marché aux légumes, la cargaison du brick Washington, venant directement de Messine et consistant en
1000 caisses citrons
100 demi do do
200 caisses oranges
100 demi do do   26 janv

PAR J. B. SLACHE
IL sera vendu, lundi 30 du courant, à 10 heures du matin, à son encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de qui il appartiendra
Une caisse coutellerie, importée et avariée à bord du navire Gaston, capitaine Eldridge, venant de New York.
26 janv

L. DUPERRON & E. DELCAMBRE
DOCTEURS DENTISTES
N [illegible] Bourbon N 200.

Le Docteur L. DUPERRON a l'honneur de prévenir ses clients [illegible] s'est adjoint pour collaborateur Mr. E. DELCAMBRE, docteur dentiste de la faculté [illegible] au public que par leur concours ils feront [illegible] opérations chirurgicales, soit pour la fabrication des pièces artificielles, que pourront [illegible] obligé de différer.
Consultations et opérations dentaires, tous les jours, de huit heures du matin à quatre heures du soir [illegible] rue Bourbon, No. 200, entre St Philippe et Dumaine.
[illegible] 11 janvier 1843.

LES Syndics [illegible] ayant [illegible] Clipper, [illegible] de France [illegible] sincèrement [illegible] patronage qu'ils [illegible] forme respectueusement [illegible] le former une [illegible] Lisle, pour faire [illegible] Ils espèrent [illegible] produits de [illegible] en consignation.
[illegible] LAURENT & GASQUET DE LISLE
[illegible] Bienville et [illegible]

AGRICULTURA.
UN fermier [illegible] de l'école spéciale d'agriculture de Grignon (proche Paris), offre ses services [illegible] Depuis son séjour à la Louisiane, il a exercé les fonctions de [illegible] en second sur une habitation de premier ordre.
Références, MM. L. Millaudon, St. Martin, Benjamin
S'adresser à   M. EMILE GARIGUE,
20 janv—11   65 rue St Pierre

INSTRUCTION
UN Professeur, Bachelier ès lettres, ayant exercé en ville et à la côte, offre de se livrer à l'éducation d'une ou plusieurs familles sur une habitation.
On présentera les meilleures références.
S'adresser à   M. FOURNIER,
20 janv—11   78 rue Toulouse

AVIS—Le terme fixé par les soussignés pour la durée de leur société de commerce étant expiré depuis un an, et ces messieurs se décidant à liquider, prient les personnes à qui ils doivent, tant particulièrement que collectivement, de présenter leurs comptes qui seront immédiatement et les personnes qui doivent à la société de venir régler dans le plus bref délai, dans le cas contraire, les comptes seront mis en cour.
Ils ont en magasin:
700 paniers Huile première qualité, Bils. 24 onces.
24 boucauts Huile assortie.
100 caisses Vin Muscat Frontignan.
200 do Salaisons assorties.
200 do Fleur d'oranger.
200 do Vin blanc en bouteille et demi-bouteille, première qualité.
10 do. de 24 boîtes, Sardines à l'huile.
10 do. Pruneaux, de 21 pochons chaque.
100 do. Vermicelle et Macaroni.
50 Lards Flamb à pilonner.
20 do. Porc.
10 do. Vin blanc première qualité.
10 do. Vinaigre de Bordeaux.
30 barriques Vin de Bordeaux.
3 pipes Eau-de-Vie.
150 caisses Vin rouge de Bordeaux
30,000 Bouchons.
Gin, Brandy, Huile à lampe, Graisse, Cordages goudronnés et Manille, Thé, Café, Sucre de la Havane et du pays, Absinthe, Anisette, Madère, Capau, Tabac, Cigares, Blanc de baleine, Chandelles de suif, et un assortiment complet de tôle cerclée aux plus bas prix.
10 janv—125f   F. ROY & MICHEL,
36, rue St. Philippe

BUREAU DE LA PRESSE D'EN BAS,
Nlle. Orléans, 17 janvier 1843.
CET établissement continue à presser le coton à cinquante sous par balle sans escompte, comme par le passé.
Par ordre de la Direction.
19 janv   D. F. GUEX, Secrétaire

AVANCES—Le soussigné fera des avances libérales sur consignations de sucres, mélasses, cotons, tabacs, et autres produits à MM. F. Harmony's Nephews, et Rowland & Aspinwall, et à ses amis du Havre et de Philadelphie.   A. BAUDOUIN,
4 janv   28, rue Royale.

HARICOTS Rouges—50 barils Haricots rouges, supérieurs, à vendre par   GEORGE FLAGG
17 jan—12   64, rue Tchoupitoulas

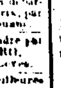

$10 DE RECOMPENSE.
Seront données à celui qui arrêtera la griffonne SYLPHIDE, âgée d'environ 30 à 35 ans parlant l'anglais, l'espagnol et le français. Les dents de devant de la mâchoire supérieure lui manquent, taille d'environ 4 à 4 1/2 pieds. Elle est en marronnage depuis le 2 décembre dernier, elle a été vue dans le voisinage des rues Bourbon, Remparts et St. Philippe. Sylphide est bien connue en ville, pour avoir appartenu à M. Dasnac, pendant longtemps elle est parlant couramment, et pourrait chercher à s'employer comme telle. La susdite récompense sera payée en s'adressant au soussigné   F. REYNAUD,
26 janv   16, Bienville

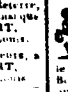

40 PIASTRES à celui qui arrêtera et logera le nègre SAM, parti marron dans les premiers jours du novembre dernier, taille de 5 pieds 10 à 11 pouces, âgé d'environ 30 ans, la marche un peu gênée, parlant très peu et commun, il est complet plâtrier, l'habitude de travailler sur le chargement des steamboats dans le faubourg d'en haut. Il a été arrêté une fois près de l'habitation de M. Colon, de l'autre bord du fleuve, et le mois de novembre dernier, à la paroisse St-Jean-Baptiste qu'il s'était loué et s'est évadé à la face très noire.
8 janv—7   DUPAS, rue St. Louis, No. 19

A LOUER—Ensemble ou séparément, jusqu'au 1er. novembre prochain, le premier et deuxième étage de la maison rue Conti, No. 48. On donnera la jouissance avoir ces appartements à les jours du [illegible] au magasin 46, Conti.   6 janv